

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE DE CORNILLON-CONFoux**

**SEANCE DU 7 AVRIL 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le sept avril à quinze heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Cornillon-Confoux, régulièrement convoqué le trente mars deux mil vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil en mairie, sous la présidence de séance de Annick de Montandon.

Présents : Annick de Montandon, Daniel Gagnon, Annie Quertainmont, Josiane Lechevalier, André Gravier

Pouvoir : Joëlle Kanel pouvoir André Gravier

Excusés : Martine Bueno-Geley, Georges Louvard, Francine Chiapello

**Nombre de présents : 5**

**Nombre d'excusés : 3**

**Nombre de procurations : 1**

**Nombre de votants : 6**

\*\*\*\*\*

**COMPTE DE GESTION 2024**

***Délibération n°2025-01***

Il est fait présentation du compte de gestion 2024 transmis par les services de l'Etat :

<b>Fonctionnement</b>	<b>Dépenses</b>	<b>16 209,89 €</b>
	<b>Recettes</b>	<b>16 415,80 €</b>
	Solde d'exercice	205,91 €
	Report N-1	7 417,96 €
	<b>Résultat de clôture</b>	<b>7 623,87 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité,

- Déclare que le Compte de gestion 2024, dressé par le Trésorier, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni réserves ni observations de sa part.

Copie certifiée conforme à l'originale

Le Président  
Daniel GAGNON



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE DE CORNILLON-CONFoux**

**SEANCE DU 7 AVRIL 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le sept avril à quinze heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Cornillon-Confoux, régulièrement convoqué le trente mars deux mil vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil en mairie, sous la présidence de séance de Annick de Montandon.

Présents : Annick de Montandon, Daniel Gagnon, Annie Quertainmont, Josiane Lechevalier, André Gravier

Pouvoir : Joëlle Kanel pouvoir André Gravier

Excusés :

**Nombre de présents : 5**

**Nombre d'excusés : 3**

**Nombre de procurations : 1**

**Nombre de votants : 5**

\*\*\*\*\*

**COMPTE ADMINISTRATIF 2024**

***Délibération n°2025-02***

Il est fait présentation du compte administratif 2024:

Daniel GAGNON, Président, quitte la séance.

Annick de Montandon prend la Présidence.

<b>Fonctionnement</b>	<b>Dépenses</b>	<b>16 209,89 €</b>
	<b>Recettes</b>	<b>16 415,80 €</b>
	Solde d'exercice	205,91 €
	Report N-1	7 417,96 €
	<b>Résultat de clôture</b>	<b>7 623,87 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité,

- Constate que les résultats du compte administratif sont identiques à ceux du compte de gestion,
- Approuve le compte administratif 2024.

*Copie certifiée conforme à l'originale*  
  
La Vice-Présidente  
Annick DE MONTANDON

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CORNILLON-CONFOUX**

**SEANCE DU 7 AVRIL 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le sept avril à quinze heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Cornillon-Confoux, régulièrement convoqué le trente mars deux mil vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil en mairie, sous la présidence de séance de Annick de Montandon.

Présents : Annick de Montandon, Daniel Gagnon, Annie Quertainmont, Josiane Lechevalier, André Gravier

Pouvoir : Joëlle Kanel pouvoir André Gravier

Excusés :

**Nombre de présents : 5**

**Nombre de procurations : 1**

**Nombre d'excusés : 3**

**Nombre de votants : 6**

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*

**AFFECTATION DES RESULTATS 2024**


***Délibération n°2025-03***

Les résultats 2024 font ressortir un excédent total de fonctionnement de 7 623,87 €.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité,

- Approuve le report de cet excédent au budget primitif 2025, compte R002

Copia certifiée conforme à l'originale  
Le Président  
Daniel GAGNON



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CORNILLON-CONFOUX**

**SEANCE DU 7 AVRIL 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le sept avril à quinze heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Cornillon-Confoux, régulièrement convoqué le trente mars deux mil vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil en mairie, sous la présidence de séance de Annick de Montandon.

Présents : Annick de Montandon, Daniel Gagnon, Annie Quertainmont, Josiane Lechevalier, André Gravier

Pouvoir : Joëlle Kanel pouvoir André Gravier

Excusés :

**Nombre de présents : 5**

**Nombre d'excusés : 3**

**Nombre de procurations : 1**

**Nombre de votants : 6**

\*\*\*\*\*

**BUDGET PRIMITIF 2025**

*Délibération n°2025-04*

Le Président présente le projet de budget primitif 2025 :

**FONCTIONNEMENT**

DEPENSES	
011 - Charges à caractère général	18 200,00 €
65 - Autres charges gestion cour.	6 000,00 €
Total	24 200,00 €

RECETTES	
70 - Produits des services	576,13 €
74 - Dotations et particip.	15 000,00 €
77 - Autres produits except.	1 000,00 €
002 - Résultat reporté	7 623,87 €
Total	24 200,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité,

- Approuve le budget primitif 2025

Copie certifiée conforme à l'originale  
Le Président  
Daniel GAGNON



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CORNILLON-CONFOUX**

**SEANCE DU 7 AVRIL 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le sept avril à quinze heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Cornillon-Confoux, régulièrement convoqué le trente mars deux mil vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil en mairie, sous la présidence de séance de Annick de Montandon.

Présents : Annick de Montandon, Daniel Gagnon, Annie Quertainmont, Josiane Lechevalier, André Gravier

Pouvoir : Joëlle Kanel pouvoir André Gravier

Excusés :

**Nombre de présents : 5**

**Nombre d'excusés : 3**

**Nombre de procurations : 1**

**Nombre de votants : 6**

\*\*\*\*\*

**BOURSE AU PERMIS 2025**

***Délibération n°2025-05***

Il est proposé à l'assemblée de relancer une bourse au permis destinée aux jeunes Cornillonnais. Cette mesure sera mise en place du 1<sup>er</sup> mai 2025 au 31 décembre 2025.

Cette bourse concernera les jeunes Cornillonnais de 15 à 17 ans. Le montant de cette bourse sera fixé à 450€ par bénéficiaire, versée en 3 tiers directement à l'auto-école de la manière suivante :

150 euros à l'inscription du bénéficiaire

150 euros à l'obtention de l'épreuve du permis de conduire « le code »

150 euros à l'obtention de l'épreuve pratique du permis de conduire.

Le CCAS passera des conventions avec chaque auto-école dispensant la formation au jeune bénéficiaire de ladite bourse. En contrepartie, le bénéficiaire signera une convention avec la collectivité pour laquelle il est redevable de 45 heures de bénévolat.

Le CCAS attribuera une bourse au permis de conduire automobile pour dix cornillonnais par an.

Attention : pour demander cette aide, le bénéficiaire ne devra pas être inscrit dans une auto-école.

**Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré à l'unanimité,**

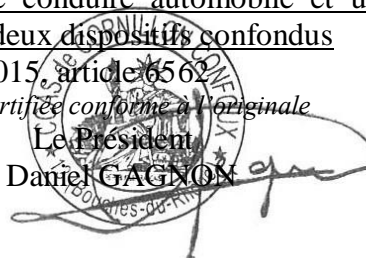
- **APPROUVE** les modalités techniques et financières d'attribution de la bourse à la conduite accompagnée versée directement aux auto-écoles dispensatrice de la formation
- de fixer le montant de cette bourse à 450 € par bénéficiaire versée en 3 tiers
- **APPROUVER et AUTORISE** à signer, par le président ou son représentant, la convention à passer avec chaque auto-école dispensant la formation aux jeunes bénéficiaires de ladite bourse
- **APPROUVE** l'attribution d'une bourse au permis de conduire automobile et une bourse à la conduite accompagnée pour dix bénéficiaires par an les deux dispositifs confondus

**DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2015, article 6562

Copie certifiée conforme à l'originale

Le Président

Daniel GAGNON



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CORNILLON-CONFOUX**

**SEANCE DU 7 AVRIL 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le sept avril à quinze heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Cornillon-Confoux, régulièrement convoqué le trente mars deux mil vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil en mairie, sous la présidence de séance de Annick de Montandon.

Présents : Annick de Montandon, Daniel Gagnon, Annie Quertainmont, Josiane Lechevalier, André Gravier

Pouvoir : Joëlle Kanel pouvoir André Gravier

Excusés :

**Nombre de présents : 5**

**Nombre d'excusés : 3**

**Nombre de procurations : 1**

**Nombre de votants : 6**

\*\*\*\*\*

**ADHESION ALLIAGE**

***Délibération n°2025-06***

L'association Alliage sollicite la commune pour renouveler l'adhésion 2025 et verser sa cotisation annuelle.

Pour rappel, ALLIAGE résulte d'un partenariat étroit à l'initatives des institutions publiques.

Adhérer à l'association permet de bénéficier des interventions du Pôle Infos seniors dans tous les aspects du quotidien.

Pour l'exercice 2025, la demande est maintenue à 1 euro par habitant de 60 ans et plus. Elle représente pour la commune la somme de 459 euros.

**Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré à l'unanimité,**

- **APPROUVE** l'adhésion à l'association ALLIAGE
- **APPROUVER et AUTORISE le versement**, par le président ou son représentant, de la somme due pour adhésion (459 euros)

**DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2025, article 6574

Copie certifiée conforme à l'originale  
Le Président  
Daniel GAGNON

